ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 89292

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes relatif au suivi individualisé des élèves. La Cour des comptes a publié un rapport le 4 mars 2015 dans lequel elle évalue la politique du Gouvernement en matière de suivi individualisé des élèves. La Cour estime que, si le ministère a instauré de nombreux dispositifs pour favoriser et améliorer le suivi individualisé des élèves, il ne leur a donné ni la cohérence d'une politique d'ensemble, ni les moyens de leurs ambitions. Ce rapport préconise notamment d'améliorer le suivi statistique régulier par la Direction générale de l'enseignement scolaire de la mise en œuvre des dispositifs, afin d'assurer qu'ils s'inscrivent dans une démarche cohérente. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89292
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 septembre 2015, page 7351
Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)